

Votation cantonale 28 novembre 2021

Information aux
citoyennes et citoyens

VOT'INFO

VOTATION
CANTONALE



- L'objet en bref	pages 3-4
- Explications	pages 5-9
- Arguments des référendaires	page 10
- Position des autorités	page 11
- Positions des partis	page 12
- Le texte soumis au vote	page 13
- Voter - Qui ? Quand ? Où ? Comment ?	pages 14-15

OBJET

Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 186'000'000 francs pour la réalisation du contournement est de La Chaux-de-Fonds par la route principale suisse H18.

QUESTION

Acceptez-vous le décret du 31 mars 2021 portant octroi d'un crédit d'engagement de 186'000'000 francs pour la réalisation du contournement est de La Chaux-de-Fonds par la route principale suisse H18 ?

LA POSITION DU GRAND CONSEIL

→ **OUI**
98 voix contre 7

LA POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

→ **OUI**



PRÉSENTATION - L'objet en bref

La route principale suisse H18 reliant Bâle à La Chaux-de-Fonds traverse le centre historique de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Sur l'avenue Léopold-Robert, un trafic journalier moyen (TJM) de plus de 22'000 véhicules emprunte cet axe qui, à l'avenir, doit être désengorgé pour réduire les nuisances du trafic, renforcer la qualité de vie et exploiter le potentiel résidentiel et commercial du centre-ville historique de La Chaux-de-Fonds.

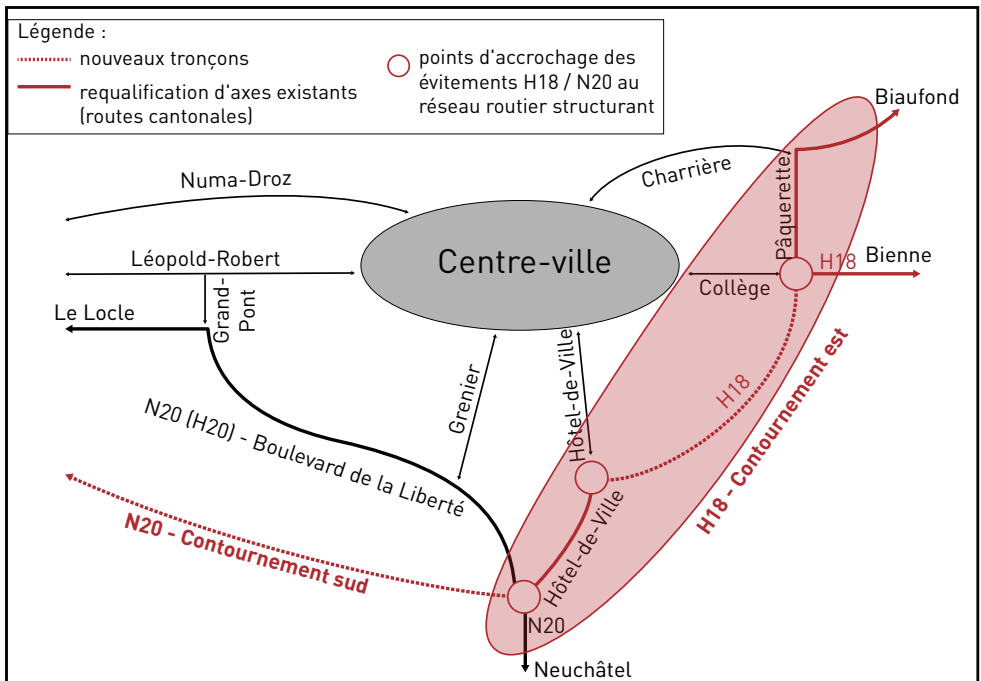


Fig. 1 Concept général de circulation à terme à La Chaux-de-Fonds

Compris dans la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030, le contournement est de La Chaux-de-Fonds par la route principale suisse H18 permettra de drainer hors du centre de la métropole horlogère une part importante du trafic qui y transite. Il contournera la ville par l'est. Il captera le trafic de transit en provenance du sud (Val-de-Ruz et Littoral), de l'est (Jura et Jura bernois) et du nord (France via Biaufond). De plus, une part importante du trafic interne entre les quartiers nord, est et sud de la ville, ainsi que du site hospitalier des Montagnes l'empruntera également.

PRÉSENTATION - L'objet en bref

Le projet de contournement H18 sera complété par le contournement sud de La Chaux-de-Fonds par la route nationale N20, planifié à l'horizon 2030 pour une mise en service probable entre 2035 et 2040.

Les projets H18 et N20 vont conduire à une transformation majeure en matière de circulation et d'urbanisme au centre-ville de La Chaux-de-Fonds. Premier projet à être réalisé, le contournement H18 déploiera déjà ses effets en 2027. Une fois le centre-ville déchargé d'une part significative de son trafic, les autorités de la ville pourront concrétiser des mesures urbanistiques pour renforcer la qualité de vie. Elles consisteront en aménagements et revalorisations de rues, ainsi qu'en une politique de mobilité en faveur des transports publics et des modes doux, piéton-ne-s et cyclistes. Ce projet contribuera aussi à diminuer le bruit routier et à une amélioration notable de la qualité de l'air.

L'ensemble des mesures planifiées par la ville font l'objet du Plan directeur partiel des mobilités (PDPM), planification séparée du projet de contournement H18, dont la mise en oeuvre fera l'objet de procédures de consultation et d'approbation communales distinctes.

Accepté à une très large majorité par le Grand Conseil, le crédit de 186 millions de francs, dont 112,8 millions de contributions fédérales, a fait l'objet d'un référendum qui a recueilli 4'733 signatures valables. Les citoyennes et citoyens sont dès lors appelé-e-s à se prononcer.

→ Le projet de contournement H18

Le projet de contournement est de La Chaux-de-Fonds prévoit un nouveau tracé de la route principale suisse H18. D'une longueur d'environ 1'200 mètres, le tunnel des Arêtes constituera la pièce maîtresse de ce contournement.



Fig. 2 Plan du contournement avec le tunnel des Arêtes

Son entrée nord se situera sur la rue du Collège, au carrefour avec la rue de la Pâquerette. Le nouveau tracé passera sous le quartier des Arêtes et ressortira de terre plus au sud, au bas du vallon des Petites Crosettes pour rejoindre la rue de l'Hôtel-de-Ville par un tronçon à ciel ouvert. Le tracé se poursuivra sur cette rue jusqu'au giratoire du Bas-du-Reymond où il se raccordera à la N20, route devenue nationale.

Ce projet fait suite à plus de 30 ans d'études et d'expertises afin de déterminer quelle est la meilleure variante pour sortir le trafic de transit de la ville. Elle a par ailleurs fait l'objet de discussions avec les Cantons de Berne et du Jura, qui lui apportent leur soutien.

→ Sortir le trafic de transit de la ville

Le contournement H18 servira à capter une part importante du trafic routier (de transit et interne à la ville) pour éviter qu'il ne traverse le centre-ville historique comme c'est le cas aujourd'hui.

Avec la diminution d'un volume d'environ 12'500 véhicules journaliers qui emprunteront le contournement H18 à moyen terme, la mobilité en ville de La Chaux-de-Fonds va être fondamentalement modifiée. La majorité des flux au centre-ville seront constitués de trafic interne en relation avec les activités de la cité (habitat, travail, commerces, loisirs, etc.).

→ Permettre à la ville de redéfinir sa mobilité interne et valoriser son urbanisation

Une fois le centre-ville soulagé du trafic excédentaire qui y circule, les autorités et les habitant-e-s de la ville auront la possibilité de réorganiser leur mobilité. Prioritairement, il s'agira de mettre en place des mesures en faveur des modes doux, piéton-ne-s et cyclistes, ainsi que des transports publics. Le Plan directeur partiel des mobilités est l'instrument qui lie les autorités communales aux autorités cantonales pour la planification des mesures d'accompagnement en faveur de la mobilité douce et des transports publics.

Le fait de pouvoir retirer du centre-ville une part importante du trafic et valoriser l'aménagement des espaces publics permettra la réappropriation des rues et des places par les habitantes et habitants à travers la réalisation d'aménagements urbains conviviaux. La densification du milieu bâti à proximité des gares et lignes de bus contribuera à freiner l'étalement urbain, préservant la terre et le paysage en périphérie de la ville. L'attractivité résidentielle du centre-ville sera renforcée par le retour d'une qualité de vie soulagée du trafic routier de transit.



Fig. 3 Portail sud aux Petites Crosettes et jonction sur la rue de l'Hôtel-de-Ville

→ Respecter les normes environnementales dans la ville

Le nouveau tracé de la H18 se situera près de zones d'habitation peu denses, beaucoup plus éloignées de la route que les quartiers traversés par le trafic de transit actuel. Il respectera en tout point la législation environnementale en la matière (bruit et pollution de l'air) et permettra d'améliorer fortement la situation dans la ville.

La mise en œuvre par la ville de son plan de circulation remanié, au travers des mesures prévues dans le Plan directeur communal des mobilités, nécessitera des procédures de permis de construire et de prises d'arrêtés de circulation, qui sont susceptibles de recours, permettant ainsi aux quartiers concernés directement ou indirectement par la réalisation de ces mesures, de s'exprimer. Les mesures seront conçues par la ville de manière que leurs effets respectent les normes environnementales.

→ Un projet majeur de la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030

Après le transfert de la route H20 devenue N20 dans le réseau des routes nationales, avec ses contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ainsi que le projet ferroviaire de ligne directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, le contournement est de La Chaux-de-Fonds est une infrastructure majeure permettant de concrétiser la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030, validée par la population neuchâteloise en 2016.

→ Financement

Le crédit d'un montant brut de 186 millions de francs permettra de financer le projet d'exécution et la réalisation des travaux de construction, ainsi que quelques acquisitions de terrains encore à finaliser. Après déductions de la participation des CFF et des contributions fédérales pour 112,8 millions de francs au total, il en coûtera 73,2 millions à l'État de Neuchâtel. Finalement, un crédit d'études et d'acquisitions de 6,9 millions a été voté en 2016, ce qui a permis sa mise à l'enquête publique en 2019. La construction du premier ouvrage utile au contournement, soit le pont de Malakoff, a pu être réalisé pendant la fermeture de la ligne CFF entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel.



Fig. 4 Partie sud de la rue de l'Hôtel-de-Ville et pont des Petites Crosettes.



Fig. 5 Portail nord et jonction avec les rues du Collège, de la Pâquerette et Fritz-Courvoisier.

186 millions... pour déplacer des bouchons!

Le tunnel de contournement que nous votons n'est plus le projet initial de 2009 !

Raccourci à deux reprises, il ne débute plus au giratoire du Bas-du-Reymond, mais au bout d'une tranchée à ciel ouvert de 400m à travers le joli vallon des Petites-Crosettes.

Il en résulte un «contournement» bancal qui commence et finit en ville !

Ce projet crée un goulet d'étranglement à la rue Hôtel-de-Ville (entre les deux ponts CFF)

Déjà saturé aux heures de pointe avec 14'000 véhicules/jour, ce tronçon passerait à 22'200 v/j (+59 %) avec la H18 et à 27'000 (+93 %) avec la H20, soit la situation du Locle traversé par 24'000 v/j !

Il provoque de grandes augmentations de trafic sur des rues déjà très encombrées.

Selon les cartes officielles, 2/3 des kilomètres de rues mesurées jouxtant des habitations subiraient une hausse de trafic: Numa-Droz (+83%), Charrière (+65%), Grenier (+58%), Marais (+218%), etc. (cartes sur referendumh18.ch).

Il engendre une dépense de 186 millions pour au final n'externaliser que 6'000 véhicules/jour.

Trop peu pour justifier une telle dépense, d'où la nécessité de remplir artificiellement ce tunnel en forçant les habitant-e-s des quartiers Nord à l'emprunter pour traverser la ville.

Il déplace essentiellement des flux internes, ce qui augmente les kilomètres parcourus en ville.

Le détour imposé aux habitant-e-s des quartiers Nord pour sortir de la ville allonge la distance de leur parcours.

Il ne tient pas ses promesses

Rien ne garantit que le centre-ville devienne piéton. Les projections officielles prévoient encore des milliers de véhicules par jour autour de la place du marché.

Il détruit un beau paysage et des terres agricoles

Est-ce la vocation d'un contournement routier de créer de telles nuisances ?

Et le climat ?

En août dernier, les expert-e-s du GIEC annonçaient que si rien n'est fait, l'élévation globale de la température de 1,5°C sera atteinte en 2030 déjà, soit dans 9 ans !

L'alarme est au rouge vif. La cohérence exige que nos politiques d'aménagements routiers soient entièrement revues. Le changement de paradigme doit s'opérer aujourd'hui !

Face à cela, on peut qualifier d'irresponsable d'accorder un crédit de 186 millions pour une infrastructure routière aussi inefficace qu'obsolète.

En effet, la construction d'un tel contournement nécessite une quantité phénoménale de béton, donc d'énergie (rejets de CO2) et de ressources, ce qui aggrave le réchauffement climatique et la déforestation.

Désencombrer le centre-ville et profiler La Chaux-de-Fonds dans le 21e siècle !

Une motion populaire a été déposée en parallèle du référendum pour demander que la part cantonale dédiée à la H18 soit allouée au désencombrement du centre-ville, mais en respectant le climat, l'environnement et les habitant-e-s.

www.referendumh18.ch

Un investissement stratégique pour l'attractivité du canton

Le contournement est de la Ville de La Chaux-de-Fonds par la route H18 est un aménagement d'intérêt cantonal majeur. Compris dans la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030, approuvée en février 2016 par plus de 84% des votantes et votants, il doit servir à réduire fortement le trafic du centre-ville historique de la métropole horlogère et à renforcer son attractivité résidentielle et économique. Un crédit de 186 millions de francs, dont 112,8 millions provenant de la Confédération, adopté par une très large majorité du Grand Conseil en mars 2021 est nécessaire à sa réalisation. Le coût à charge de l'État de Neuchâtel se monte à 73,2 millions de francs pour une durée des travaux de sept ans.

Actuellement, la route principale H18 supporte un trafic journalier de 22'000 véhicules/jour. À long terme, le nouveau tunnel de contournement connaîtra une circulation de quelque 18'000 véhicules/jour et sortira le trafic de transit du centre-ville. Cela permettra non seulement de redonner à la population une meilleure qualité de vie, mais également d'exploiter les qualités urbanistiques du centre-ville. De plus, la mise en œuvre de ce projet favorisera l'utilisation des transports publics et de la mobilité douce. Cette réduction du trafic contribuera aussi grandement à diminuer le bruit routier et à l'amélioration de la qualité de l'air.

En résumé, cet investissement est non seulement déterminant pour l'amélioration de la mobilité mais aussi

pour la mise en valeur du centre-ville historique et le renforcement de la qualité de vie. L'ensemble et l'importance de ces objectifs font de cette réalisation un projet cantonal stratégique et un atout pour renforcer durablement l'attractivité résidentielle et économique des Montagnes neuchâteloises. Après Neuchâtel et bientôt Le Locle, la Ville de La Chaux-de-Fonds mérite que le trafic de transit routier soit sorti de son centre-ville pour lui permettre d'exploiter tout son potentiel, à l'instar des autres villes suisses.

L'abandon de ce projet conduirait inévitablement à subir l'augmentation du trafic routier sans alternative techniquement et financièrement réaliste au niveau de la gestion de la mobilité. La concrétisation de mesures d'aménagement en faveur des piétons, des cycles et des transports publics serait rendue particulièrement difficile vu le flux du trafic routier. Finalement, l'affectation de moyens financiers cantonaux importants pour des solutions alternatives de compétence communale n'est légalement pas admissible.

C'est pourquoi, le Conseil d'État et le Grand Conseil dans sa très grande majorité, vous invitent à voter OUI au décret permettant la réalisation du contournement est de La Chaux-de-Fonds.

Plus d'informations sur :
www.nemobilite2030.ch

OPINIONS - Positions des partis

Sur l'objet soumis à ce vote populaire, les différents partis politiques reconnus dans le Canton de Neuchâtel ont émis les recommandations de vote suivantes :

PLR Parti libéral-radical	OUI
PSN Parti socialiste	OUI
POP Parti ouvrier et populaire	OUI
VER Les Vert-e-s	*
SOL solidaritÉS	NON
UDC Union démocratique du centre	OUI
Le Centre	OUI
PVL Vert'libéraux	OUI
PEV Parti évangélique	OUI

* Pas de recommandation (liberté de vote)



**Décret
portant octroi d'un crédit d'engagement
de 186'000'000 francs pour la réalisation
du contournement est de La Chaux-de-
Fonds par la route principale suisse H18**

*Le Grand Conseil de la République et Canton de
Neuchâtel,*

sur la proposition du Conseil d'État, du 11 janvier
2021,

décède :

Article premier Un crédit de 186'000'000 francs est accordé au Conseil d'État pour financer la réalisation du projet, du solde des acquisitions de terrains et des travaux relatifs à la réalisation du contournement est de La Chaux-de-Fonds par la route principale suisse H18.

Art. 2 Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du financement, auquel il faut retrancher 107'650'800 francs de contributions fédérales, 1'800'000 francs de subventionnement du projet d'agglomération et 3'382'000 francs de participation des CFF, portant ainsi à 73'167'200 francs le montant net restant à charge de l'État de Neuchâtel.

Art. 3 Le Conseil d'État est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 4 Les travaux faisant l'objet du présent décret sont déclarés d'utilité publique. Le Conseil d'État reçoit tous les pouvoirs pour acquérir, à l'amiable ou par voie d'expropriation, les immeubles qui pourraient être nécessaires à l'exécution des travaux.

Art. 5 En cas d'expropriation, il sera fait application de la loi cantonale sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, du 26 janvier 1987.

Art. 6 Le détail d'exécution de ces projets, acquisitions et travaux est confié au soin du Conseil d'État. Le rapport de gestion financière du Département du développement territorial et de l'environnement donnera chaque année toutes les indications utiles sur l'avancement des travaux, sur les dépenses engagées et sur leur financement.

Art. 7 Le crédit sera amorti conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014, et de son règlement d'exécution.

Art. 8 ¹Le présent décret est dépendant de l'approbation du PDPM (plan directeur partiel des mobilités).

²Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

³Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 31 mars 2021

Au nom du Grand Conseil :

Le président,
B. Hunkeler

La secrétaire générale,
J. Pug

Droit de vote

Vous pouvez prendre part à cette votation cantonale si vous êtes :

- de nationalité suisse, âgé-e de 18 ans révolus et domicilié-e dans le canton ;
- de nationalité suisse, âgé-e de 18 ans révolus, domicilié-e à l'étranger, mais inscrit-e dans le registre électoral d'une commune du canton ;
- de nationalité étrangère, âgé-e de 18 ans révolus, au bénéfice d'un permis d'établissement et domicilié-e dans le canton depuis au moins 5 ans.

Matériel de vote

Chaque ayant droit reçoit à son domicile, avant le scrutin, son matériel de vote, envoyé par sa commune, dans une enveloppe de transmission à **ne pas déchirer et à réutiliser si vous votez par correspondance** : carte de vote personnelle, bulletin et enveloppe de vote, fascicule d'information.

Vote par correspondance

Vous pouvez utiliser votre matériel (strictement personnel) pour voter par correspondance : remplir le/les bulletins, le(s) glisser dans l'enveloppe de vote et coller celle-ci ; signer la carte de vote personnelle et y inscrire sa date de naissance ; glisser le tout dans l'enveloppe de transmission, de manière que l'adresse de destination soit visible dans la fenêtre et refermer l'enveloppe de transmission avec son rabat autocollant.

Si vous vivez en famille ou êtes plusieurs à voter, vous pouvez glisser plusieurs enveloppes de vote et cartes de vote dans une seule enveloppe de transmission. Mais veillez alors que chaque personne ait bien glissé son/ses bulletin(s) de vote personnel(s) dans son enveloppe de vote, l'ait fermée et ait joint sa carte de vote correctement remplie (signature et date de naissance) dans l'enveloppe de transmission. Sans quoi, aucun des votes ne pourra être pris en compte. **Affranchir** et poster l'enveloppe de transmission, ou la déposer vous-même dans la boîte aux lettres de votre administration communale.

Attention aux délais !

Votre enveloppe de transmission doit parvenir à l'administration communale **au plus tard le dimanche du scrutin, à 10h**. Veillez donc à la poster suffisamment à l'avance, en fonction des délais de distribution de La Poste selon que vous la postez affranchie en courrier A ou en courrier B.

Vote au bureau de vote

Vous pouvez aussi vous rendre avec votre matériel au bureau de vote désigné par votre commune, et ouvert le dimanche de 10h à 12h. Vous devez vous y présenter personnellement avec votre carte de vote et faire timbrer votre enveloppe de vote, puis la glisser dans l'urne.

Vote à domicile

Les électrices et électeurs âgé-e-s, malades ou handicapé-e-s, empêché-e-s de se rendre au bureau de vote, peuvent faire recueillir leur vote à domicile par deux membres au moins du bureau. La demande doit en être faite avant le dimanche à 11h.

Davantage de détails ? - À votre disposition !

L'objet soumis au vote a été traité en détail dans un rapport soumis au Grand Conseil. Ce document est disponible sur le site Internet **www.ne.ch/grandconseil**, de même que le compte-rendu des délibérations du Grand Conseil à leur propos. Vous pouvez aussi les obtenir gratuitement auprès du secrétariat général du Grand Conseil, Château, 2001 Neuchâtel, tél. 032 889 60 20. Pour tout autre renseignement sur ce scrutin, vous pouvez appeler le numéro **032 889 40 03**.



Ce document d'information est distribué à toutes les électrices et tous les électeurs du Canton de Neuchâtel, avec le matériel de vote.

EN RÉSUMÉ, L'OBJET SOUMIS AU VOTE

Le contournement est de la Ville de La Chaux-de-Fonds est un investissement stratégique qui sera non seulement déterminant dans l'amélioration des mobilités individuelles et publiques mais aussi permettra d'exploiter le potentiel du centre historique de la ville pour renforcer sa qualité de vie et son attractivité résidentielle et commerciale à moyen et long terme.

Approuvé par le Grand Conseil par 98 voix contre 7, le décret est soutenu par le Conseil d'État et la quasi totalité des partis politiques.



Chancellerie d'État
www.ne.ch/vote